

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 9 mars 2022**

Communication n° 06/03.2022

Objet: cimetière – désaffectation partielle

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les travaux de désaffectation partielle du cimetière annoncés l'an dernier débuteront ce lundi 14 mars. Ce jour-là, l'accès au cimetière sera entièrement fermé au public afin de mettre en place le chantier.

Pour rappel, cette désaffectation partielle concerne les tombes de corps de la partie supérieure droite du cimetière, ainsi qu'une partie au bas du temple pour les tombes cinéraires.

Conformément à la loi, une annonce a été faite dans la Feuille des Avis Officiels, dans la presse régionale, dans notre journal La Balise, sur notre site internet ainsi qu'aux piliers publics. Les familles qui s'étaient préalablement annoncées auprès de notre administration ont été contactées personnellement, dans la mesure du possible.

Nous relevons que ces travaux consistent à enlever les urnes cinéraires et déposer les cendres dans notre jardin du souvenir, pour celles qui n'ont pas été réclamées par des proches. Pour les tombes d'inhumation, il n'y a pas de creuse faite au niveau des cercueils, ceux-ci restent en terre. Une fois les entourages et monuments évacués, les deux zones concernées par ces travaux seront recouvertes d'une bonne couche de terre et engazonnées. Ces espaces ne seront pas tout de suite utilisés pour de nouvelles tombes, mais uniquement au moment où la place actuelle viendra à manquer, soit dans plusieurs années.

La Municipalité

Saint-Prex, le 9 mars 2022/EG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Anouk Gäumann, municipale, au 079 229 29 72